

## PROJET DE DELIBERATION

### **Les Etats Généraux de l'Environnement : Un nouveau cadre d'actions pour réussir les transitions dans l'agglomération dunkerquoise.**

Monsieur Patrice VERGRIETE

Exposé aux membres du Conseil qu'en janvier 2021, la démarche "Changer la Vie Ensemble" a réuni plus de 2 500 contributions d'habitants de toute l'agglomération. L'environnement a été le premier thème de préoccupation et le premier motif d'engagement de la population en vue d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, aujourd'hui et demain.

Ce résultat est un message positif. Il est significatif d'une prise de conscience massive. Les rapports internationaux, qui alertent depuis plusieurs années sur l'accélération des menaces liées au changement climatique, auraient pu paralyser l'espoir d'inverser la tendance, sur un territoire particulièrement concerné par des vulnérabilités environnementales et climatiques (risques de pollutions, d'inondations ou encore pour la biodiversité locale). Bien au contraire, les habitants de notre agglomération nous ont fait ici remarquer avec force leur volonté d'agir pour le climat, qui se transforme en levier sur lequel les institutions publiques et les acteurs économiques s'appuient pour en faire une opportunité d'accélération des mutations grâce à l'innovation et à la créativité.

Fort de ce constat, la Communauté Urbaine a donc engagé une large réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir sa stratégie et valider un cadre d'action. C'est le sens même des Etats Généraux de l'Environnement lancés il y a un an désormais et dont les travaux tracent la feuille de route ci-après.

Quatre enjeux majeurs de préservation ont été identifiés : le climat ; la qualité de l'air, de l'eau et des sols ; la biodiversité ; la disponibilité des ressources. Et l'intervention de tous les acteurs a été réinterrogée : les politiques publiques locales, l'action économique mais aussi la façon dont les habitants comprennent les transitions et s'impliquent dans le changement. La transformation du territoire ne peut en effet se réaliser qu'en construisant l'action locale avec toutes les parties prenantes : institutions publiques, monde économique et citoyens.

Après un temps de diagnostic et d'identification des actions clefs en cours de réalisation, notamment au travers des politiques communautaires, de premiers ateliers ont été menés avec les habitants en matière de santé, de développement des mobilités douces ou encore des bonnes pratiques de consommation et de gestion des déchets. Le comité de l'eau a ouvert ses travaux à une trentaine de citoyens. Depuis septembre 2021, 34 familles tests sont accompagnées dans le cadre de la démarche "éco-gagnant" afin d'analyser les changements possibles dans leurs pratiques quotidiennes pour favoriser l'environnement en améliorant le pouvoir d'achat. Une soixantaine de familles participe à des "défis alimentation". Une consultation "Ville à Vélo" a été réalisée. Un "Village des énergies du futur" a été déployé à différents endroits de l'agglomération durant l'été 2021. Depuis janvier 2022, plusieurs dizaines d'ambassadeurs du tri vont à la rencontre des familles pour les aider à moins jeter, mieux trier, mieux consommer. L'écriture des documents de planification stratégique, comme la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacement (PLUiHD), mobilisent des centaines d'acteurs institutionnels, associatifs et de citoyens autour d'ateliers, d'expositions, de réunions publiques. Toutes ces actions ont nourri le présent document cadre.

Ces expériences ont montré que les enjeux de la transition touchaient toutes les dimensions de l'activité humaine, aussi bien l'action économique que les politiques publiques et les gestes des citoyens au quotidien, et devaient se penser de manière systémique. La pertinence d'une politique publique "déchets", par exemple, est dépendante de l'engagement citoyen local et des savoir-faire existants en matière de traitement et de collecte. De fait, c'est un modèle global qui doit être profondément transformé, car les mutations sociales, économiques, écologiques à engager ne peuvent se mener qu'en impliquant tous les acteurs et qu'en posant un regard global sur l'interdépendance des domaines d'intervention concernés.

Pour relever ce défi, la Communauté Urbaine s'engage aujourd'hui autour de trois ambitions :

- 1° accompagner et accélérer les transitions de notre modèle économique,
- 2° construire autrement l'action publique dans une logique éco-gagnante,

3° mobiliser la population et changer nos logiciels de pensée.

Le rapport annuel de développement durable représentera un temps fort d'évaluation de l'effectivité de cette démarche.

## **AXE 1 - Accompagner et accélérer les transformations de notre modèle économique**

L'industrie a façonné notre territoire, jusqu'à en constituer un élément de son identité. Elle est aujourd'hui un moteur et un démonstrateur des transitions à conduire pour assurer un développement économique et social soutenable en matière environnementale. Avec ses fleurons mondiaux, l'écosystème industrialo-portuaire dunkerquois est particulièrement engagé dans l'innovation en faveur la décarbonation de ses process industriels. Les défis sont immenses : production d'énergie bas carbone, développement de l'économie circulaire et symbiose industrielle, implantation des nouvelles filières en lien avec les transitions (les batteries notamment), alimentation en eau, gestion de la ressource foncière, formation des ressources humaines pour répondre aux nouveaux emplois ... Pour affronter ces enjeux, la mobilisation des institutions est indispensable, et elle est déjà engagée.

Notre système économique territorial est en outre diversifié, il ne repose pas que sur l'industrie. Les services, le tourisme, l'agriculture et bien d'autres activités alimentent également l'économie de notre bassin. Accompagner les entreprises de ces filières face aux enjeux de transition sera aussi un défi pour les années à venir.

Ainsi la Communauté Urbaine de Dunkerque s'engage à accompagner et accélérer les transformations du modèle économique pour :

### **- Décarboner l'industrie**

La zone industrialo-portuaire de Dunkerque représente à elle seule 21 % des émissions industrielles de CO<sub>2</sub> de France, avec 13,7 millions de tonnes émises en 2020. S'engager dans la décarbonation de ses process de production est donc un enjeu d'envergure nationale dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Lors de la réponse à l'appel à projet émis par l'Etat "Territoires d'Innovation", un travail collectif thématique autour du CO<sub>2</sub> et de l'hydrogène a été initié, posant les bases d'un nouveau socle de coopération industrielle locale. A l'image d'ArcelorMittal, la mobilisation des acteurs industriels et portuaires est désormais totale pour réduire les émissions à la source, les capter, les stocker ou les valoriser (pour la production de carburants verts notamment).

Le GIP EuraEnergie est le lieu privilégié d'animation de cette politique territoriale en mobilisant les acteurs privés mais aussi les institutions publiques. Il permet un accompagnement financier des projets. Sa vocation est aussi d'animer un parc d'innovation et de formation favorisant un maillage local, régional, national et européen garant d'une attractivité forte.

### **- Améliorer la qualité de l'air et en définir des outils de mesure pertinents**

Au-delà de l'urgence climatique, la décarbonation industrielle constitue aussi une formidable opportunité pour améliorer la qualité de l'air sur notre littoral, car les nouveaux process permettront de diminuer les émissions de polluants. Mais l'engagement des industriels ne suffit pas. C'est à toutes les échelles et avec tous les acteurs qu'une politique d'amélioration de la qualité de l'air doit être construite. L'élaboration du nouveau PCAET devra répondre à cette exigence d'associer le plus largement possible tous les acteurs intéressés. Chaque acteur économique, associatif, institutionnel, habitant devra être sensibilisé à cet enjeu et être en mesure d'y contribuer.

Pour permettre une surveillance accrue de la qualité de l'air, quasiment en temps réel et à une échelle très fine, de nouveaux outils seront à déployer. Au-delà de la densification des capteurs extérieurs, l'air intérieur sera également suivi. Des opérations pilotes dans les équipements publics (notamment les écoles) et dans les logements seront ainsi lancées.

### **- Accompagner la transition de notre plateforme énergétique vers le mix nucléaire + renouvelable**

Assurer l'approvisionnement énergétique de notre bassin industriel constitue un enjeu majeur. En ce sens, la dépendance aux énergies fossiles, productrices d'émissions de gaz à effet de serre, serait une menace pour notre tissu économique. Notre agglomération doit donc faire le choix dès maintenant d'investir dans la diversification des sources d'énergie, en misant sur une stratégie bas carbone.

Si la recherche de sobriété est permanente dans les process industriels, seul un mix énergétique permet de faire face à la réalité des besoins gigantesques des industriels comme des populations. Dès à présent, nous pouvons être fiers de l'ampleur des installations de production ou d'échanges d'énergies multiples (électricité, biocarburants, hydrogène, GNL, méthane, BioGNV, chaleur, frigorifiques, vapeur, hydrogène...). Elles contribuent à la réduction drastique de nos émissions de gaz à effet de serre. Demain, la centrale nucléaire de Gravelines et ses futurs EPR, les parcs solaires du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et le parc éolien offshore au large de nos côtes permettront de répondre aux besoins du territoire en matière énergétique et donneront à notre agglomération un atout de poids dans la perspective de futurs développements économiques. C'est pourquoi la Communauté urbaine de Dunkerque exprime ici sa volonté de devenir la première plateforme énergétique européenne bas carbone, dans le cadre du mix énergétique nucléaire + renouvelable.

### **- Favoriser l'économie circulaire et les process éco-efficients**

L'industrie dunkerquoise s'est engagée de longue date dans l'économie circulaire. Les process industriels veillent toujours à poursuivre deux objectifs clefs : limiter la consommation de ressources et redistribuer au mieux celles utilisées ou produites au profit d'autres entreprises et des habitants de l'agglomération. Notre territoire est ainsi maillé de gigantesques autoroutes de la chaleur, de l'eau ou d'énergie. Notre réseau de chauffage urbain alimente près de 16 000 logements grâce aux industries locales. Aquanord et Dunkerque LNG récupèrent les eaux chaudes de la centrale nucléaire pour leurs activités. La centrale à cycle combiné DK6 valorise les gaz de haut fourneau et de cokerie...

Tous ces échanges représentent un maillage extrêmement dense et sont un atout essentiel pour l'implantation de nouvelles industries (comme par exemple les industries de production et de stockage d'hydrogène). Ainsi, tout en maintenant des objectifs de sobriété de consommation par des process éco-efficients, il nous faut encore densifier, moderniser et sécuriser ces réseaux. Mieux récupérer la chaleur fatale, utiliser les data science pour mieux piloter les réseaux de chaleur, développer de nouvelles sources de production d'énergie verte, l'innovation technologique doit être au profit de ces enjeux majeurs. C'est tout le sens du travail mené par l'éco-parc industriel Epiflex ou les groupes de travail sur l'eau industrielle par exemple.

### **- Soutenir l'économie résidentielle et les PME locales face aux enjeux de transition**

Si la transformation du modèle industrialo-portuaire contribue déjà au rayonnement territorial et à son attractivité, elle doit permettre aux autres secteurs économiques qui en dépendent de ne plus attendre pour anticiper leurs propres mutations et se saisir des opportunités liées à la transition. A l'image des orientations portées par l'opération Grand Site de France, la politique de promotion du territoire illustre particulièrement l'équilibre à trouver entre économie touristique prospère, générant un afflux d'usagers et d'usages, accroissement des perspectives d'emplois locaux en la matière, et préservation de la qualité de nos sites naturels et de la biodiversité. La stratégie touristique et événementielle communautaire veillera ainsi par exemple à encourager tous les porteurs de projets à s'inscrire dans des démarches éco-responsables et de protection des ressources et espaces naturels.

Artisans, commerçants, hôteliers, ces secteurs sont déjà invités à repenser leurs modèles économiques. Par nécessité parfois face à l'augmentation du coût des matières premières, à la demande de leurs clients en recherche de nouveaux services plus vertueux, ou pour s'adapter à de nouvelles réglementations. Avec les chambres consulaires, la collectivité souhaite être à leurs côtés pour les accompagner à dépasser ces contraintes, pour mieux anticiper et adapter leurs organisations aux enjeux de transitions. Mieux valoriser les déchets ultimes, utiliser des produits de nettoyage moins polluants ou limiter les pertes d'énergie en terrasses, ce sont autant de gains économiques et environnementaux potentiels. Pour trouver des alternatives aux déplacements coûteux en voiture individuelle des services d'aide à la personne, une réflexion pourrait aussi être engagée. De fait, comme en témoigne l'expérimentation Oui Pub, en suscitant la discussion sur l'organisation économique propre à chacun des acteurs concernés, des pistes de travail peuvent émerger pour organiser à court ou moyen terme la transformation d'activités.

## **- Contractualiser un pacte éducatif pour les emplois de demain**

Nouveaux emplois, nouveaux métiers, notre territoire n'a jamais connu une telle reprise économique. Dans tous les secteurs, de la restauration à l'hôtellerie, de la chaudronnerie à l'électrotechnique, des data sciences aux managers de process, la transition environnementale et économique crée et transforme nos métiers. Parfois même nous ne les connaissons pas encore. Pour autant, c'est notre responsabilité collective que de permettre, dès maintenant, à tous les jeunes d'acquérir les compétences dont ils auront besoin demain.

Dans le cadre des Assises de la Jeunesse, la CUD imagine déjà, avec les jeunes, les conditions pour faciliter leur autonomie, leur orientation, accéder aux stages, au premier emploi ou à une expérience à l'étranger. Une feuille de route dédiée à la jeunesse sera proposée à la fin de l'année 2022.

Pour répondre aux besoins d'emplois immédiats et à venir et offrir à chaque jeune la possibilité de construire son parcours de réussite, les entreprises, les collectivités, l'éducation nationale doivent repenser leurs pratiques. Formation initiale, formation continue, apprentissage des langues étrangères, le territoire doit bénéficier d'un pacte éducatif renforcé. En cours d'élaboration, tous devront déployer de nouveaux moyens et outils pour accroître le niveau éducatif du territoire, valoriser et rendre attractifs les métiers de l'industrie, penser et créer les nouvelles filières de demain.

## **AXE 2 - Construire autrement l'action publique dans une logique éco-gagnante**

Pour être durable, la ville de demain doit être désirable. Si la transition écologique est source de prospérité économique, il doit en être de même pour la population. Si changer de modèle économique peut être difficile, changer sa façon de se déplacer, de consommer, d'habiter doit être plus simple, facilité et accompagné par les institutions. En améliorant collectivement notre qualité de vie, nous offrons aussi à chacun de nouvelles opportunités d'être en meilleure santé, partager des moments de rencontres et de loisirs, retrouver du pouvoir d'achat. C'est la logique même de la démarche "éco-gagnante" lancée dès 2020 : ce qui est bon pour la planète améliore aussi le quotidien de chacun.

Pour concrétiser cette ambition et qu'elle soit accessible à tous sans discrimination, les grands services publics communautaires ont un rôle crucial à jouer et doivent aussi se réinventer. Exemples dans la préservation des ressources communes, ils doivent accompagner tous ceux qui le souhaitent à s'engager dans ce mouvement. C'est le principe même des Etats Généraux de l'Environnement : la mutation des services publics au profit de la transition se construit avec et pour toute la population.

Si un travail a déjà débuté en matière de mobilité, de gestion des déchets, de logement, d'aménagement, il s'amplifiera au fil du mandat. D'autres politiques publiques doivent s'engager à leur tour dans cette révolution du quotidien et offrir à chaque Dunkerquois la possibilité d'en être acteur et d'en bénéficier.

La Communauté Urbaine de Dunkerque s'engage ainsi à amplifier le travail engagé par ses grands services publics mais aussi à déployer de nouvelles stratégies transversales en faveur de la préservation de l'environnement :

### **- Faciliter la pratique des mobilités douces et collectives**

Depuis 2018, notre agglomération s'est profondément transformée grâce à sa politique de transport public 100 % gratuite, à haut niveau et qualité de service. Cette politique est le premier symbole d'une logique "éco-gagnante", source de pouvoir d'achat des ménages, de santé individuelle et de qualité de vie collective. Elle contribue en outre à l'amélioration de la qualité de l'air tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

D'autres politiques sont en cours de déploiement :

- un plan vélo + afin d'accroître sensiblement la part modale de cette pratique par des infrastructures adaptées et des politiques incitatives ;
- l'actualisation de notre réseau de bus au regard des nouveaux enjeux sociétaux (développement du transport à la demande) et des implantations industrielles.

Ainsi, une feuille de route des mobilités intégrées et durables sera imaginée dans les années à venir. En élaborant un référentiel des espaces publics partagés, tous les modes de déplacement seront questionnés pour que le piéton, les trottinettes, les vélos soient les premiers utilisateurs de l'espace public. L'administration se devra d'être exemplaire dans la gestion de sa flotte de ses véhicules dans le cadre et l'actualisation du plan de déplacements d'administration. Enfin, un schéma directeur sera proposé pour l'alimentation des véhicules électriques, hydrogène, co-voiturage et taxis, ferroviaire, fluvial...

#### **- Assurer l'accès à une eau de qualité pour tous et se préserver des risques d'inondation**

Dans un territoire de polders disposant d'une façade maritime unique en France, comprendre les enjeux de préservation de la ressource en eau du dunkerquois peut être difficile. Tantôt assimilée à une menace face aux risques de submersion ou d'inondations, l'eau est aussi une denrée rare et essentielle pour les industries et les habitants. Lutter contre sa pollution, mieux récupérer l'eau de pluie, éviter l'imperméabilisation des sols sont autant de pratiques encore à développer et à diffuser largement. La population par exemple demeure encore insuffisamment sensibilisée à ce qu'est un "cycle de l'eau de qualité" et comment agir pour le préserver.

Sur la base d'un travail approfondi réalisé par tous les acteurs locaux concernés, qui associe largement les citoyens à travers de multiples initiatives, une feuille de route ambitieuse sera présentée en juin 2022. Elle permettra d'interroger cet enjeu de la politique de l'eau dans toutes ses dimensions.

#### **- Jeter moins, valoriser plus : poursuivre la réduction et la valorisation des déchets**

Depuis 2019, la Communauté Urbaine de Dunkerque a complètement changé la façon d'appréhender sa politique déchets autour de deux objectifs simples : réduire la production et mieux les valoriser. Grâce aux ambassadeurs du tri déployés dans toute l'agglomération, chaque foyer se trouve sensibilisé à savoir comment réaliser des économies immédiates de budget et d'émission de gaz à effet de serre : moins jeter, mieux trier, recycler davantage, consommer mieux.

La CUD a tout d'abord revu ses modalités de collecte, afin de s'adapter aux nouvelles règles de tri et de créer un dispositif souple qui permettra d'accompagner toutes les évolutions dans le domaine. La conception d'un centre de tri, adapté aux enjeux et aux techniques du XXI<sup>ème</sup> siècle, ouvert aux autres territoires, s'inscrit dans la même logique. Avec l'adoption d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la collectivité va :

- accroître les dispositifs destinés aux particuliers en termes d'économie circulaire (repairs cafés) et de réduction des déchets : opération "je viens avec mon contenant", distribution de composteurs, broyage de résidus de taille, sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet, labellisation "Territoire sans Plastique"... ;
- inscrire dans un cadre pluriannuel la modernisation de ses déchèteries, premier outil de l'économie circulaire entre autres, au regard du développement important des filières REP (responsabilité élargie des producteurs) de recyclage ;
- promouvoir des actions d'économie circulaire avec les acteurs économiques ;
- affirmer qu'une partie des déchets est une véritable ressource pour la production d'énergie, d'électricité et de chaleur.

#### **- Améliorer la performance énergétique des logements et des équipements publics**

Depuis le début de ce mandat, la Communauté Urbaine revoit progressivement l'ensemble des aides aux particuliers pour les conditionner de manière plus étroite à des objectifs globaux de performance énergétique. C'est le sens des nouvelles aides "Eco-Habitat" et "Eco-Habitat +" dont l'attribution est liée à au moins 30 % d'économies d'énergie pour les foyers.

Afin de répondre aux attentes des opérateurs et des habitants autant qu'aux objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la Communauté Urbaine s'engage à :

- poursuivre la refonte des aides aux particuliers et refondre les aides à la pierre communautaires aux bailleurs sociaux au regard de critères écologiques ;
- proposer, en concertation, une charte d'engagement avec les opérateurs de logements neufs intervenant sur le territoire quant à la qualité écologique de leur production

(luminosité naturelle, matériaux, performance énergétique...) conditionnant leurs réponses aux appels à manifestation d'intérêt public ;

- définir un plan de valorisation de son foncier et des biens immobiliers qui intègre une sortie positive en termes de logements écologiquement performant.

La Communauté Urbaine et les communes de l'agglomération sont aussi en responsabilité sur la gestion de leurs équipements publics. Elle se traduit par la mise en œuvre des orientations suivantes :

- avant toute réalisation de travaux ou de création d'équipements, la CUD s'engage à examiner la possibilité de réduire les superficies occupées et, pour les constructions neuves, à établir un comparatif en termes de bilan carbone et d'énergie entre la réhabilitation et la construction neuve. Les communes sont appelées à la même réflexion si elle souhaite bénéficier du fonds de concours transition énergétique prévu au pacte fiscal et financier ;
- l'élaboration d'un plan stratégique de renforcement de l'isolation de nos bâtiments et d'un plan de développement des ENR pour chaque bâtiment existant. Pour mémoire, les communes ne peuvent bénéficier du fonds de concours de transition énergétique que si les travaux financés permettent d'économiser au moins 30% de la facture énergétique.

### **- Mieux consommer, mieux manger : une nouvelle politique alimentaire et agricole territoriale**

46 % du territoire communautaire est constitué de terres agricoles. Pour autant seuls 1,8 % des exploitations du territoire ont le label "bio". Pour soutenir la conversion biologique et les circuits courts, des actions ont déjà été engagées pour préserver le foncier agricole ou aider à la reconversion des exploitations. La réécriture d'un nouveau projet alimentaire territorial devra permettre d'accélérer ces démarches et d'ouvrir à d'autres champs d'action, comme la lutte contre la précarité alimentaire, une politique d'achat groupé pour les restaurations collectives ou encore une plus grande sensibilisation de la population à la qualité alimentaire.

### **- Elaborer des politiques d'aménagement intégrées**

La Communauté Urbaine poursuit une politique d'aménagement intégrée dont une feuille de route sera arrêtée de manière plus détaillée. Les cadres en sont les suivants :

- s'appuyer sur les axes de transport collectif et veiller à l'accès aux modes doux de déplacement pour toute urbanisation nouvelle ;
- respecter une logique de sobriété foncière ;
- préserver et accroître des espaces naturels et de biodiversité dont peuvent profiter les citoyens dans un souci de bien-être et de préservation de notre environnement ;
- favoriser la renaturation des espaces et limiter l'imperméabilisation des sols.

Elle s'appuie sur des outils existants ou en cours de travail :

- un PLUiHD ambitieux et innovant, dont le fil rouge est de construire un urbanisme favorable à la santé sous tous ses aspects ;
- un plan 200 000 arbres qui sera prochainement précisé mais qui se décline d'ores et déjà par de nombreuses plantations variées sur le territoire.

Elle se poursuivra par :

- la définition concertée avec les aménageurs et les constructeurs d'un référentiel aménagement ;
- la révision du Plan d'Action Foncière de la Communauté urbaine en 2023 qui intègre dans ses acquisitions et dans ses cessions l'enjeu de sobriété foncière. Un nouveau plan autour des chemins verts et du maillage des espaces de biodiversité entre autres, en lien avec l'opération Grand Site de France ;
- l'élaboration progressive d'une politique de l'animal sauvage et apprivoisé en ville.

### **- Construire une stratégie de santé communautaire**

Les enjeux de santé publique reposent autant sur une approche individuelle que sur l'amélioration

globale du cadre de vie commun. L'ensemble des actions en faveur de la préservation et la qualité des ressources (eau, air, alimentation) concourt ainsi à l'amélioration de la santé des habitants. C'est la raison pour laquelle le PLUIHD a fait de la santé son fil rouge transversal.

En ayant élaboré une cartographie de l'environnement sonore, il invite désormais les services à réfléchir à l'opportunité d'élaborer un plan de prévention du bruit pour analyser sous ce prisme tout projet d'aménagement. Par ailleurs, après avoir porté une stratégie "zéro perturbateurs endocriniens" ou encore une politique sport-santé, la CUD souhaite porter de nouveaux moyens pour renforcer la politique de prévention et assurer l'accès aux soins pour tous. En effet, les projections de déficit de démographie médicale couplés aux besoins très importants de la population nécessitent de bâtir une stratégie de prévention et d'offres de soins propre au territoire. Fort d'un premier temps d'échanges en mars unissant les professionnels de santé et les institutions, une stratégie cadre sera présentée à la fin de l'année 2022.

### **AXE 3 - Mobiliser la population et changer nos logiciels de pensée**

Premier sujet de préoccupation lors de la consultation "*Changer la vie ensemble*", les Etats Généraux de l'Environnement témoignent de l'envie des habitants de l'agglomération d'agir pour la transition environnementale. De fait, pour que la transformation de notre agglomération réussisse et puisse bénéficier à tous, la population doit être sensibilisée, associée, actrice des ambitions du territoire.

Pour mieux comprendre les mutations en cours et que chacun participe à construire l'avenir du territoire, il faut vivre des expériences d'éco-citoyenneté positives. Dans une démarche d'éducation populaire et de soutien à la vie associative, au travers d'événements sportifs ou culturels éco-exemplaires, il faut donner envie à chacun de s'engager pour l'amélioration du climat et la préservation des ressources.

La transition modifie aussi profondément la façon de concevoir l'action publique locale. Avec et pour les citoyens, marquée par l'interdépendance des thématiques en jeu, l'action publique doit être plus transversale, inclusive, innovante. Dans ce cadre de travail, nos moyens sont aussi à réinventer pour de nouveaux modes de financements verts valorisant les "non-dépenses" ou de nouveaux indicateurs pour permettre de rendre compte de l'efficacité pour l'environnement de toutes nos actions.

Ainsi, pour changer de modèle de penser l'action locale et emmener la population dans la transition du territoire, la Communauté Urbaine s'engage à :

#### **- Faire de l'éducation populaire un nouveau référentiel d'actions pour les services et équipements communautaires - Promouvoir les enjeux de transition auprès des habitants**

Nos équipements d'éducation populaire ont un rôle fondamental à jouer pour mettre en récit les projets et sensibiliser la population aux enjeux de transition. Dans ce cadre, que ce soit par l'ouverture de Biotopia ou à travers des expositions ou manifestations itinérantes organisées par la Halle aux Sucres, une culture commune se structure et s'amplifiera au fil des années. Cette stratégie pourra s'incarner par la création d'une direction de l'éducation populaire dans les services communautaires pour appuyer les directions techniques, les communes et les associations (notamment le CPIE). Elle s'incarnera également par l'évolution du projet scientifique du Palais de l'Univers et des Sciences (PLUS) pour faire des enjeux de transition une priorité de la sensibilisation à la culture scientifique et technique.

Les outils d'information de la Communauté Urbaine doivent aussi poursuivre cette ambition d'éducation populaire. La refonte du magazine communautaire autour du triptyque "comprendre / s'informer / partager" en est une illustration. A l'avenir, les nouveaux outils numériques, y compris Corsaire TV, peuvent aussi constituer des leviers d'action.

#### **- Permettre à chacun de s'engager et engager la vie associative, sportive, culturelle dans l'éco-exemplarité**

Si les acteurs économiques et les institutions publiques se veulent exemplaires dans les changements à conduire, la CUD s'engageant d'ailleurs dans une démarche d'administration "éco-exemplaire" dès 2022, l'engagement de toute la société civile sera nécessaire à l'atteinte des objectifs de transition.

La politique communautaire doit dès lors faciliter l'engagement pérenne ou ponctuel des citoyens

en donnant à voir la diversité des actions des porteurs de projets dans les différents domaines d'intervention. Les outils numériques et collaboratifs que sont les plateformes "www.changer-la-vie-ensemble.com" et "www.jagispourmaville.fr" déployés sur l'ensemble de l'agglomération témoignent de cette ambition.

Les associations culturelles, sportives ont aussi un rôle essentiel à jouer pour mobiliser avec elles leurs adhérents, spectateurs ou licenciés. C'est l'un des enjeux par exemple de l'élaboration d'une charte éco-événements ou de la déclinaison à bâtir d'un plan d'action "Territoire Zéro Plastique".

#### **- Promouvoir de nouvelles compétences métiers et une nouvelle organisation des administrations fondée sur la transversalité**

Imaginer des politiques publiques en faveur des transitions nécessite de penser à 360° les causes et les conséquences de son action. Par essence, elle percute l'organisation historique en silos des politiques publiques pour exiger une action en "mode projets". Au sein d'équipes projets, les expertises métiers de l'eau ou des déchets doivent se confronter aux expertises juridiques, financières, foncières ou encore d'éducation populaire. Pour animer ces collectifs qui peuvent aussi s'ouvrir à la population ou aux associations, un plan de formation interne pourra être proposé pour développer cette sensibilité et ces compétences managériales.

La Direction Générale mutualisée Transition Ecologique des Territoires incarne un premier pas de cette transversalité indispensable pour bâtir la ville durable. En devenant une administration éco-exemplaire ou en réactualisant le plan de déplacement d'administration, ce sont tous les agents de la collectivité qui sont sensibilisés et s'engagent pour la transition au quotidien.

Pour être une administration résiliente et agile face aux défis qui s'annoncent, l'échanges de pratiques et le parangonnage national comme international doivent être encouragés, que ce soit autour d'un laboratoire d'innovation interne à construire que dans un partenariat renforcé avec l'Agence d'urbanisme et les universités du territoire.

#### **- Se doter de nouveaux indicateurs de développement**

Face à la diversité des actions qui concourent à l'amélioration de l'environnement, l'évaluation de l'action publique doit être plus systématique, plus transversale et s'appuyer sur de nouveaux indicateurs. A partir d'outils existants, comme le label Cit'ergie, la collectivité s'attachera à produire des bilans réguliers sur la qualité de l'air ou de bilans carbone. De nouveaux indicateurs relatifs à la qualité de vie et d'environnement doivent aussi être imaginés pour pouvoir dépasser une logique de gestion et s'analyser dans la durée. Ce travail pourra être conduit avec l'AGUR, l'ULCO ou France Ville Durable. Des observatoires locaux comme ceux en matière de tourisme ou de l'emploi doivent être développés.

#### **- Soutenir l'innovation et la recherche au service de la transition**

En matière industrielle, notre territoire accueille déjà un grand nombre de démonstrateurs des technologies du futur. Le projet Reuze d'Arcelor Mittal sur les carburants de demain ou le Digital Lab sont déjà des vitrines des innovations en cours. La collectivité renforcera son soutien à l'innovation et aux projets de recherche, pour tous les domaines de la transition. La collaboration avec l'Université du Littoral sera donc renforcée comme le recours aux travaux de recherches au sein de nos propres services.

#### **- Trouver de nouveaux modes de financement de la transition**

Pour accélérer les transitions en cours, en 2022, la CUD a décidé d'élaborer un grand plan d'investissement d'avenir en soutien au développement industrialo-portuaire et transformation des services publics structurants. Cette démarche nous invite à diversifier et innover en matière de financements verts et d'emprunt mais aussi de repenser nos modes de gestion.

Ainsi, à l'image du plan de performance énergétique des bâtiments publics ou de nos fonds de concours, l'analyse des projets devra prendre en compte les économies de fonctionnement engendrées par le projet et s'ouvrir à d'autres indicateurs de performance environnementale (renaturation, compensation foncière, baisse des émissions, etc.).

En élaborant ce nouveau cadre d'action pour réussir les transitions de l'agglomération dunkerquoise, c'est l'ensemble du territoire qui est désormais mobilisé. Plus qu'une responsabilité collective, agir en faveur du climat et des ressources constitue avant tout une formidable opportunité d'améliorer, ensemble, la qualité de vie de tous les habitants et préparer notre avenir plus sobre, résilient, inclusif et créatif, qui nous permettra de nous adapter à toutes les incertitudes.

L'ensemble des projets communautaires veillera donc à respecter les principes d'action précédemment posés en faveur du climat, de la préservation des ressources, de leur disponibilité et de la biodiversité.

Un bilan annuel de cette feuille de route sera proposé dans le cadre du rapport de développement durable.

Vu l'avis de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

ADOpte les orientations générales ci-dessus décrites,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.